

<p>SUBDIVISION ADMINISTRATIVE POLYNESIE FRANÇAISE REPUBLIQUE FRANÇAISE</p>		<p>LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE DES ILES SOUS-LE-VENT</p>
--	---	---

**DÉLIBÉRATION MUNICIPALE**  
**N° 57/22 du 08 août 2022**

*Autorisant le Maire à signer le marché n°97/22 valant avenant n°2  
au marché n°07/09 du 17 septembre 2009 relatif au marché de travaux de l'école de Opoa  
« Lot 4 CHARPENTE - COUVERTURE ».*

<p>Convocation N° CD/TM/N°206/22</p>	<p>L'an deux mille vingt et deux, le 08 août, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Thomas MOUTAME, Maire.</p>															
<p>Date d'affichage de la convocation 02 août 2022</p>	<p>Membres</p>	<p>Présent</p>	<p>Absent</p>	<p>Donne pouvoir à</p>												
<p>Date d'affichage de la délibération <i>12 AOÛT 2022</i></p>	<p>1. M. MOUTAME Thomas</p>	<p>X</p>														
	<p>2. Mme MANEA épouse TAEA Jeannette</p>	<p>X</p>														
	<p>3. M. ROOPINIA Myron, Tu</p>	<p>X</p>														
<p>Nombre de conseillers : 27</p>	<p>4. Mme AHARA épouse RUA Liliane</p>		<p>X</p>	<p>Donne pouvoir à M. SCHMIDT Carlos</p>												
<table border="1" data-bbox="213 1357 480 1603"> <tr><td>En exercice</td><td>27</td></tr> <tr><td>Quorum</td><td>14</td></tr> <tr><td>Présents</td><td>18</td></tr> <tr><td>Absents</td><td>9</td></tr> <tr><td>Représentés</td><td>9</td></tr> <tr><td>Votants</td><td>27</td></tr> </table>	En exercice	27	Quorum	14	Présents	18	Absents	9	Représentés	9	Votants	27	<p>5. M. LACHAUX Gérald</p>		<p>X</p>	<p>Donne pouvoir à M. MOUTAME Thomas</p>
En exercice	27															
Quorum	14															
Présents	18															
Absents	9															
Représentés	9															
Votants	27															
<p>Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) Mme SANQUER épouse GOUPIL Juliana</p>	<p>6. Mme TAAE épouse TEPU Naïva</p>	<p>X</p>														
	<p>7. M HIRO Toni, Tuteraiponi, Pierre</p>	<p>X</p>														
	<p>8. Mme GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri</p>	<p>X</p>														
	<p>9. M. SMITH James, Maui</p>	<p>X</p>														
	<p>10. Mme HAOATAI épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia</p>	<p>X</p>														
	<p>11. M. TERIIPAIA Stergios</p>		<p>X</p>	<p>Donne pouvoir à M. SMITH James</p>												
	<p>12. Mme TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime</p>		<p>X</p>	<p>Donne pouvoir à Mme TAEA Jeannette</p>												
	<p>13. M. SCHMIDT Carlos, Jean, Haurai</p>	<p>X</p>														

Délibération municipale n° 57/22 du 08 août 2022

*Autorisant le Maire à signer le marché n°97/22 valant avenant n°2  
au marché n°07/09 du 17 septembre 2009 relatif au marché de travaux de l'école de Opoa  
« Lot 4 CHARPENTE - COUVERTURE ».*

	14.	Mme SANQUER épouse GOUPIL Juliana, Hermina, Françoise	X		
	15.	M. TEROU A PEU Maurice, Eria		X	Donne pouvoir à M. BUTSCHER Roland
	16.	M. TERIIHAUNUI Hiomai	X		
<b>Sens du vote :</b>  Unanimité 27 Adoption Rejet 0  Majorité Nombre voix « Pour » Nombre de voix « Contre » Nombre de voix « Abstention »	17.	Mme TUHEIAVA Odette épouse TAUATITI	X		
	18.	M. BECQUET Patrick	X		
	19.	M. SMITH Tilly	X		
	20.	M. EBB Moïse	X		
	21.	Mme PUNAA épouse AHUTORU-NEUFFER Rosina		X	Donne pouvoir à Mme MARAHITI Ariana
	22.	M. TEFAAITE Daniela	X		
	23.	Mme MARAHITI Ariana	X		
	24.	M. RUAMUTU Iapheta		X	Donne pouvoir à M. TEFAAITE Daniela
	25.	M. TEFAAITE Etienne		X	Donne pouvoir à Madame TAUATITI Odette
	26.	Mme MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata		X	Donne pouvoir à Mme TAEA Jeannette
	27.	M. BUTSCHER Roland	X		

**Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie Française,

**Vu** la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;

**Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n°2007- 1720 du 07 décembre 2007 et n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;

**Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des premières, deuxième et cinquièmes parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs regroupements et à leurs établissements publics ;

**Vu** la délibération n°86/15 du 15 octobre 2015 approuvant le principe de l'opération « Reconstruction de l'école primaire de Opoa », son dossier technique et son plan de Délibération municipale n° 57/22 du 08 août 2022

*Autorisant le Maire à signer le marché n°97/22 valant avenant n°2 au marché n°07/09 du 17 septembre 2009 relatif au marché de travaux de l'école de Opoa « Lot 4 CHARPENTE - COUVERTURE ».*

financement ainsi qu'habilitant le Maire à signer la convention financière avec le représentant de l'État ;

- Vu** la délibération n°103/16 du 21 décembre 2016 modifiant la délibération n°86/15 du 15 octobre 2015 approuvant le principe de l'opération « Reconstruction de l'école primaire de Opoa », son dossier technique et son plan de financement ainsi qu'habilitant le Maire à signer la convention financière avec le représentant de l'État ;
- Vu** la délibération n°47/20 du 02 Juin 2020 portant mise en place et nomination des membres de la commission d'appel d'offre (C.A.O.) ;
- Vu** l'arrêté n°04/21 du 25 janvier 2021 portant délégation de fonction à Madame MANEA épouse TAEA Jeannette, en ce qui concerne les CAO et abrogeant l'arrêté n°98/20 du 20 Novembre 2020 portant délégation de fonction de Madame MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, en ce qui concerne les CAO ;
- Vu** le projet de marché n° 97/22 valant avenant n°2 au marché n° 07/09 du 19 septembre 2009 ;
- Ouï** l'exposé du Maire.

**Considérant** l'existence d'une jonction à ciel ouvert entre le restaurant scolaire existant et un des bâtiments du projet de reconstruction en cours.

**Considérant** la pluviométrie locale et la nécessité de couvrir cet espace afin d'offrir un cheminement abrité aux enfants.

**Considérant** le coût de ces travaux supplémentaires et la nécessité d'établir un avenant avec le soumissionnaire retenu pour le lot 4 charpente couverture.

Après en avoir délibéré dans sa séance du 08 Août 2022,

### ADOPTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Maire est autorisé à signer le marché n°97/22 valant avenant n°2 au marché n°07/09 relatif à la reconstruction de l'école de Opoa – Lot n°4 « CHARPENTE COUVERTURE »

**Article 2** : Les dépenses sont imputables en section d'investissement à l'article 2313.

**Article 3** : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Délibération municipale n° 57/22 du 08 août 2022

*Autorisant le Maire à signer le marché n°97/22 valant avenant n°2  
au marché n°07/09 du 17 septembre 2009 relatif au marché de travaux de l'école de Opoa  
« Lot 4 CHARPENTE - COUVERTURE ».*



**Article 4 :** Le Maire et le Trésorier des Îles Sous-le-Vent sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 08 Août 2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Maire de la Commune de TAPUTAPUATEA



Le Maire de Taputapuatea atteste,  
sous la responsabilité, que le présent acte  
a été transmis à la Subdivision administrative  
des îles Sous-le-Vent

Le 12 AOUT 2022.....  
et notifié à l'intéressé(e) ou publié

Le 12 AOUT 2022.....



**Le Maire**

Délibération municipale n° 57/22 du 08 Août 2022

Autorisant le Maire à signer le marché n°97/22 valant avenant n°2  
au marché n°07/09 du 17 septembre 2009 relatif au marché de travaux de l'école de Opoa  
« Lot 4 CHARPENTE - COUVERTURE ».